

L'UTILITE SOCIALE DE L'INSERTION – PLIE DE LYON/METROPOLE

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Suite aux travaux d'évaluation sur l'utilité sociale de l'insertion, cette note propose une mise en perspective de quelques enseignements pouvant enrichir la réflexion des commanditaires des études.

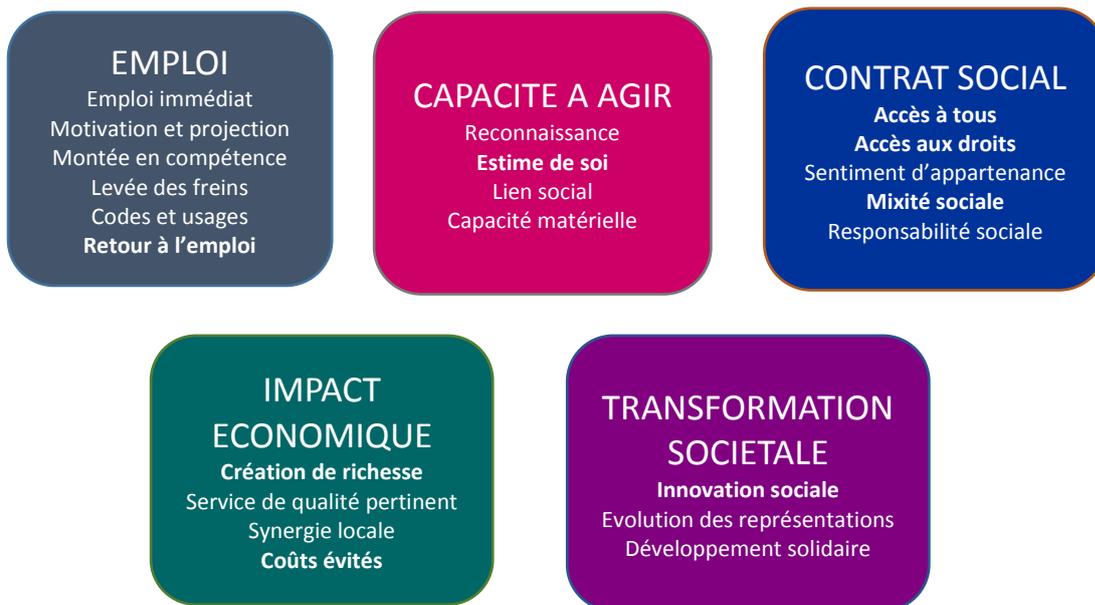
- 1- *Une utilité sociale qui dépasse largement l'emploi*
- 2- *Les 10 indicateurs qui pourraient être retenus par la collectivité*
- 3- *Pistes de réflexion pour l'élaboration d'un dispositif d'évaluation élargi de l'insertion.*

Une utilité sociale qui dépasse largement l'emploi

- **L'impact social de l'insertion**

Les travaux réalisés avec 7 dispositifs d'insertion ont fait apparaître cinq domaines dans lesquels ces dispositifs ont un impact social. L'évaluation transversale a montré les apports effectifs de l'insertion sur chacun des critères présentés ci-dessous¹.

¹ Cette évaluation a fait l'objet d'un diaporama présentant l'impact social des dispositifs d'insertion sur chacun des critères avec des exemples concrets.



L'évaluation des dispositifs d'insertion sous le seul registre de l'emploi est donc particulièrement pauvre et loin de rendre compte des apports des dispositifs d'insertion aux individus et à la société.

Le travail réalisé fournit une base solide sur laquelle la Métropole pourra s'appuyer pour mettre à jour son dispositif de suivi-évaluation.

- **Des critères à choisir en fonction de ses enjeux.**

Pour avoir une vue d'ensemble des apports des dispositifs d'insertion, tous les critères d'évaluation mériteraient d'être suivis.

Cependant, la collecte de données demande du travail et avant de s'engager dans la collecte de données complémentaires, il est essentiel s'interroger sur l'usage qu'il en sera fait afin de les sélectionner avec discernement.

Le choix des critères et indicateurs dépendra en partie des enjeux de l'évaluation de l'utilité sociale. Ils ne seront pas les mêmes pour une structure d'insertion qui cherchera par exemple à améliorer son action ou à communiquer sur la diversité de ses impacts que pour la Métropole qui a besoin de quelques données collectées systématiquement et de manière homogène.

Par ailleurs, les différents critères n'ont pas tous les mêmes intérêts, que l'on soit DIRRECTE, collectivité, entreprise/structure d'insertion, personne en insertion.

Les 10 indicateurs qui pourraient être suivis par la collectivité

Dans la perspective d'un élargissement des critères et indicateurs d'évaluation de l'insertion par la Métropole, nous proposons ci-après une première sélection argumentée d'indicateurs.

Nous avons passé en revue l'ensemble des registres et critères ayant émergé de l'étude. Certains semblent avoir un intérêt particulier pour la collectivité, à savoir **l'emploi** et **le contrat social**. Le premier est au cœur de l'insertion, le second doit être une préoccupation centrale pour la collectivité. Nous en proposons ci-après un choix argumenté de critères au regard de ces 2 priorités.

Plusieurs de ces indicateurs supposent une collecte de données ad hoc auprès des publics en insertion via un questionnaire qui leur peut être adressé systématiquement ou sur une période donnée.



Le retour à l'emploi constitue la finalité des dispositifs d'insertion. Les sorties positives constituent un indicateur incontournable, mais plusieurs bémols méritent d'y être apportés :

- Ils sont considérés comme un indicateur de résultat de l'insertion, donc dépendant directement du travail des structures d'insertion. Le retour à l'emploi est en réalité un impact auquel contribuent les dispositifs d'insertion.
- Dans un monde en mouvement, et notamment pour des publics en difficulté, trouver un emploi n'est pas gage d'une insertion pérenne. Sur l'emploi, l'enjeu de l'insertion est peut-être plus la capacité à rebondir lorsqu'on alterne des périodes d'emploi et de non-emploi. La capacité à rebondir est liée à de nombreux facteurs, notamment l'estime de soi (Registre Capacité à agir), la motivation et la capacité à se projeter, la montée en compétence et la levée des freins à l'emploi.
- Le taux de sorties positives sous-évalue les réelles sorties positives puisqu'il intègre comme des sorties non-positives les décès ou les départs en retraite par exemple.

Indicateurs proposés :

- **Taux de sorties positives**
- **Nombre de personnes ayant le sentiment d'avoir acquis de nouvelles compétences**
- **Nombre de personnes ayant retrouvé une motivation**
- **Nombre de personnes ayant les sentiments d'avoir levé au moins l'un des freins majeurs à l'emploi (questionnaire public)**



Le contrat social lie tacitement les individus pour faire société. Il ne va cependant pas toujours de soi. Il suppose d'accéder aux institutions et à ses droits, mais également un sentiment d'appartenance à la société et une capacité à vivre ensemble malgré les différences. Le contrat social est un enjeu de taille pour la société.

Deux critères peuvent retenir ici, un troisième aurait été intéressant mais s'avère délicat :

- L'accès à tous. Les structures accueillent tout type de public, notamment les plus éloignés de l'emploi.
- L'accès aux droits. La collectivité doit être garante de l'accès aux droits et c'est un apport réel des dispositifs d'insertion.

- La mixité sociale. Face aux montées des communautarismes, la mixité sociale mérite d’être suivie. Le critère de mixité sociale peut créer des tensions car il met en avant le nombre de personnes d’origine étrangère accueillies. Nous avons choisi de ne pas le retenir.

Indicateurs proposés :

- **Nombre de personnes accueillies par les structures sans critère de distinction**
- **Nombre de personnes accueillies dans les dispositifs par type de public (DELD, RSA, QPV)**
- **Nombre de personnes ayant pu accéder à de nouveaux droits (questionnaire public)**



Les dispositifs d’insertion renforcent la capacité d’agir des personnes. Elles gagnent en autonomie et sont alors plus en capacité de prendre leur vie en main. Ce faisant, elles sont plus en mesure de rebondir face aux ruptures de leurs parcours professionnels.

L’estime de soi semble être un apport réel de l’insertion et essentiel dans la capacité de rebonds face aux aléas de la recherche d’emploi

Indicateur proposé :

- **Nombre de personnes ayant renforcé leur estime de soi (questionnaire public)**



Les structures d’insertion par l’activité économique sont des acteurs économiques à part entière. Elles proposent des services sur le territoire, génèrent une activité, dégagent des salaires, achètent des biens et services, s’inscrivent dans un écosystème économique local ...

Non seulement, elles créent de la richesse, directe et indirecte, mais elles évitent également des coûts à la société.

Pour la collectivité, l’enjeu de l’insertion n’est pas de générer de la richesse économique. Cependant, dans une logique d’optimisation des finances publiques, il peut être intéressant de rendre compte des coûts évités par l’insertion.

Le **calcul des coûts évités** ne peut se traduire par un simple indicateur. Il suppose un calcul qui prenne en considération ce qui se serait passé en l’absence du dispositif d’insertion. Il existe différentes approches pour aborder les coûts évités. La démarche EEQI a été expérimentée sur deux structures au cours de notre étude.

Démarche proposée :

- **Mise en œuvre et capitalisation de démarches d’évaluation des coûts évités auprès de dispositifs d’insertion**

TRANSFORMATION SOCIETALE

Innovation sociale
Evolution des représentations
Développement solidaire

L'insertion socio-professionnelle est une problématique complexe qui ne dépend pas que des personnes en insertion. Les structures d'insertion cherchent à faire évoluer le cadre même de l'insertion.

Elles imaginent des solutions innovantes pour répondre à des problématiques récurrentes ou, au contraire, des problématiques nouvelles dans un environnement qui change. Les acteurs de l'insertion ont des propositions en termes d'innovation sociale dans

le champ de l'insertion (approche par les capacités, ...)

L'enjeu pour la collectivité n'est pas ici de dénombrer les innovations sociales, mais plutôt d'en prendre connaissance dans une perspective de diffusion et d'essaimage. Cela supposerait d'identifier les innovations sociales, de repérer leur condition de mise en œuvre et facteurs de réussite.

Démarche proposée :

- **Recueil des innovations sociales mises en œuvre et facteurs de réussite.**

Pistes de réflexion pour l'élaboration d'un dispositif d'évaluation élargi de l'insertion.

- **Réflexion préalable à la construction d'un dispositif d'évaluation élargi**

Il apparaît nécessaire d'élargir les critères d'évaluation au-delà du retour à l'emploi et d'adapter le dispositif d'évaluation existant en conséquence. La mise en place d'un dispositif d'évaluation élargi devra en amont tenir compte des éléments suivants :

- Les structures faisant de l'insertion passent beaucoup de temps à collecter des données pour leurs partenaires financiers. Ajouter des critères d'évaluation supposent de collecter de nouvelles données. Demander des données complémentaires impliquent de ne plus demander certaines données jusqu'ici collectées, dans la logique d'allègement proposée par le PMIE.
- Le choix des données à collecter doit se faire au regard de l'usage que la Métropole en aura.
- Les modalités d'analyse des données doivent être envisagées simultanément aux modalités de collecte afin de garantir l'efficacité du dispositif d'évaluation.
- Faire un retour sur les données collectées motive les structures en charge de la collecte.

- **Engager une dynamique sur l'évaluation à trois niveaux**

La mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation à la Métropole pourrait être l'occasion d'engager des structures d'insertion dans des démarches d'évaluation de leur utilité sociale.

Il serait ainsi possible d'envisager un dispositif à 3 niveaux :

Niveau 1 : Les indicateurs-clé de l'utilité sociale pour la Métropole, une parole au public

En lien avec les dispositifs d'insertion, la Métropole retient un nombre limité d'indicateurs qui seront collectés de manière systématique ou une période donnée auprès de tous les dispositifs d'insertion. L'objectif pour la Métropole est d'avoir des données abrégées.

La nouveauté consiste à faire passer directement un questionnaire auprès des publics en insertion. Leur donner la parole contribue de plus à les reconnaître comme acteur et non sujet de l'insertion. Les données peuvent être saisies en ligne.

Les données issues du questionnaire auprès du public et des structures seront ensuite analysées par la Métropole.

Un séminaire de présentation de la démarche sera nécessaire auprès des structures d'insertion et une restitution annuelle est à prévoir auprès des publics et des structures d'insertion.

Ce dispositif d'évaluation pourra être expérimenté sur quelques sites pilotes.

Niveau 2 : Des indicateurs-clé de l'utilité sociale pour les structures d'insertion

Des structures intéressées mènent leur propre démarche d'évaluation de l'utilité sociale. Elles s'appuieront sur la base de des indicateurs-clé retenus par la Métropole, mais également d'autres indicateurs qu'elles pourront notamment choisir parmi ceux testés dans l'expérimentation.

Elles feront leur évaluation grâce à des **outils préconstruits et utilisables en ligne** :

- un référentiel d'évaluation de l'utilité sociale de l'insertion (critères et indicateurs),
- un questionnaire au public (questionnaire de la métropole élargi à d'autres indicateurs)
- un questionnaire aux clients de l'IAE
- une trame d'analyse avec plusieurs formats de gabarit pour le produit final.

Elles réalisent leur évaluation pour elle-même en s'appuyant sur les outils proposés, sans exigence de rendu en dehors de celui qu'elle se donne.

Cette évaluation demandera une formation aux outils d'évaluation sur **deux séances** :

- Présentation de la démarche et des outils
- Analyse et communication

Niveau 3 : Des évaluations de l'impact social

Un troisième niveau d'évaluation consiste à approfondir l'analyse des impacts sociaux et économiques de l'insertion afin de mieux appréhender ce qu'elle apporte et ce qu'elle évite à la société.

Cet approfondissement passe par des évaluations ciblées et des travaux de recherche tant sociologiques qu'économiques.

Certains peuvent être commandités par la Métropole, d'autres existent par ailleurs et pourraient faire l'objet d'une capitalisation et d'une analyse transversale.

Les travaux réalisés ont fait apparaître **trois champs d'approfondissement** pertinent :

- L'évaluation de l'insertion dans sa globalité, prenant en considération les dispositifs d'insertion, les acteurs périphériques mais également le rôle des personnes et de leur entourage dans leur propre insertion.
- L'insertion comme la capacité à rebondir lors des différentes périodes de non-emploi
- L'analyse des coûts évités